Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/03/2024 - 2746 - 1997 B 00220 - 389 188 004 - ABER PROPRETE HORIZON

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 16 ROUTE DE FONTENAY 21500 MARMAGNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 9 1 8 8 0 0 4 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG (0)	0	0
	Fonds commercial (1)	AH	1 231 993	AI	1 231 993	1 231 993
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	15 898	AQ 3 120	12 778	12 594
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	121 371	AS 99 834	21 537	25 709
	Autres immobilisations corporelles	AT	270 920	AU 177 405	93 516	72 137
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	8 289	BI	8 289	9 095
	TOTAL (II)	BJ	1 648 471	BK 280 359	1 368 112	1 351 527
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	16 476	BM	16 476	17 115
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	533 289	BY 32 807	500 482	525 642
	Autres créances (3)	BZ	24 225	CA	24 225	46 094
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	99 720	CG	99 720	59 671
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 007	CI	5 007	5 064
	TOTAL (III)	CJ	678 717	CK 32 807	645 910	653 587
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 327 188	1A 313 165	2 014 023	2 005 114

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 55 975

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000009 en Euros.

Cegid Quadra

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 29 MARS 2024 sous le N° B 276

Greffe Dijon et Sinistre

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 116 809	1 077 350
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 403	39 459
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 171 212	1 160 809
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		6 367
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		6 367
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	242 153	231 402
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 940	64 572
	Dettes fiscales et sociales	DY	531 687	532 326
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 030	9 638
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	842 811	837 938
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 014 023	2 005 114

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	842 811	837 938
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000009 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON 30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Avocat Lexcap	9 879	
Sous provision 2022 Taxe A	1 348	
Créance RSE perdue	6 367	
Regularisations de comptes diverses	4 293	3 321

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 231 993	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP	14 177	KQ		KR	1 721
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	118 480	KT		KU	14 487
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	18 484	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	196 944	KZ		LA	52 699
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 274	LC		LD	610
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	355 359	LO		LP	69 517
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	9 095	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	9 095	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 596 448	ØH		ØJ	69 517

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 1 231 993	1X	1 231 993
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 15 898	MI	15 898
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ 11 597	MK 121 371	ML	121 371
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 18 484	MO	18 484
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP 5 091	MQ 244 552	MR	244 552
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 7 884	MU	7 884
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF	
		TOTAL III	IY		NG 16 688	NH 408 189	NI	408 189
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 806	2F 8 289	2G	8 289
		TOTAL IV	I3		NJ 806	NK 8 289	2H	8 289
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK 17 494	ØL 1 648 471	ØM	1 648 471

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000009 en Euros.

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	(0)	PF	0	PG	0	PH		(0)
TOTAL I		RK	(0)	RM	0	RN	0	RO		(0)
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 583	PW	1 537	PX		PY		3 120
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	92 772	QA	15 377	QB	8 315	QC		99 834
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 335	QE	1 689	QF		QG		11 024
	Matériel de transport	QH	135 718	QI	29 243	QJ	5 091	QK		159 870
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 512	QM	998	QN		QO		6 510
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	244 921	QV	48 844	QW	13 406	QX		280 359
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	244 921	ØP	48 844	ØQ	13 406	ØR		280 359

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1	N2		N3		N4	N5			N6	
Fonds commercial		RP		RQ	RR		RS		RT	RU			RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8	P6		P7		P8	P9			Q1	
TOTAL I		RW		RX	RY		RZ		SB	SC			SD	
Terrains		Q2		Q3	Q4		Q5		Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1	R2		R3		R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9		S1		S2	S3			S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6	S7		S8		S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	T5		T6		T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2	U3		U4		U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8		U9	V1		V2		V3	V4			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8		V9		W1	W2			W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5	W6		W7		W8	W9			X1	
TOTAL II		X2		X3	X4		X5		X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL					NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ	NR		NS		NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	6 367	4B		4C	6 367	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	6 367	TV		TW	6 367	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	25 940	6U	8 117	6V	1 250	6W	32 807
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	25 940	TY	8 117	TZ	1 250	UA	32 807
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	32 307	UB	8 117	UC	7 617	UD	32 807
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	8 117	UF	7 617		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	8 289	UV	(0)	UW	8 289
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	55 975		0		55 975
	Autres créances clients	UX	477 313		477 313		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	667		667		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	14 408		14 408		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 765		6 765		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 386		2 386		
	Charges constatées d'avance	VS	5 007		5 007		
	TOTAUX	VT	570 810	VU	506 546	VV	64 264
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	303	303		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	51 940	51 940		
Personnel et comptes rattachés		8C	265 983	265 983		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	102 065	102 065		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	125 974	125 974		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	37 666	37 666		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	241 851	241 851		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 030	17 030		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	842 811	VZ 842 811		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000009 en Euros.

ABER PROPRETE HORIZON
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Fontenay, 21500 MARMAGNE
389 188 004 RCS DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 7 MARS 2024

Approbation et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport d'activité et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 10 403 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 10 403 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 127 212 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente
Société ABER
Représentée par Madame Sophie GADONNEIX

ABER PROPRETE HORIZON
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Fontenay, 21500 MARMAGNE
389 188 004 RCS DIJON

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : **ABER PROPRETE HORIZON**
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 389 188 004 RCS DIJON

Représentée par : la SAS ABER

(**X**) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
( ) étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023

(**X**) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

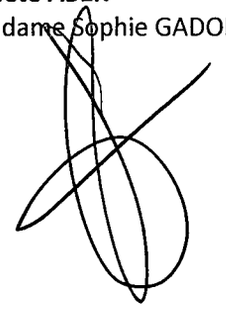
( ) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

( ) Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

LA PRESIDENTE
Société ABER
Représentée par Madame Sophie GADONNEIX



GROUPE GORIOUX
QUIMPER

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

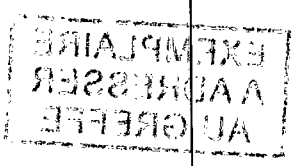
EXEMPLAIRE A ADRESSER AU GREFFE

S.A.S. ABER PROPRETE HORIZON

Route de Fontenay
21500 MARMAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023


EXEMPLAIRE
AU GREFFE

S.A.S.U ABER PROPRETE HORIZON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'associée unique,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE HORIZON relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 528 K€, y compris 56 K€ de créances douteuses ou à risque.
Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel dont il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, 21 février 2024

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 16 ROUTE DE FONTENAY 21500 MARMAGNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 9 1 8 8 0 0 4 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30 09 2023 Net 3	N-1 30 09 2022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG (0)	0	0
	Fonds commercial (1)	AH	1 231 993	AI	1 231 993	1 231 993
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	15 898	AQ 3 120	12 778	12 594
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	121 371	AS 99 834	21 537	25 709
	Autres immobilisations corporelles	AT	270 920	AU 177 405	93 516	72 137
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	8 289	BI	8 289	9 095
	TOTAL (II)	BJ	1 648 471	BK 280 359	1 368 112	1 351 527
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	16 476	BM	16 476	17 115
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	533 289	BY 32 807	500 482	525 642
	Autres créances (3)	BZ	24 225	CA	24 225	46 094
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	99 720	CG	99 720	59 671
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 007	CI	5 007	5 064
	TOTAL (III)	CJ	678 717	CK 32 807	645 910	653 587
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 327 188	1A 313 165	2 014 023	2 005 114

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) — (3) Part à plus d'un an : CR 55 975

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000009 en Euros.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 116 809	1 077 350
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 403	39 459
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 171 212	1 160 809
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		6 367
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		6 367
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	242 153	231 402
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 940	64 572
	Dettes fiscales et sociales	DY	531 687	532 326
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 030	9 638
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	842 811	837 938
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 014 023	2 005 114

GONIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	842 811	837 938
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000009 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON 30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Avocat Lexcap	9 879	
Sous provision 2022 Taxe A	1 348	
Créance RSE perdue	6 367	
Regularisations de comptes diverses	4 293	3 321

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - & Co
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000009 en Euros.

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE HORIZON sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

GORIOUX - BARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations techniques matériel et outillage	3 ans
Agencements divers	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

GORIOUX - RAIO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2022	Acquisitions	Diminutions	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	1 232			1 232
Agencements des constructions	14	2		16
Installations techniques, mat. & outill. industriels	118	14	12	120
Installations générales agencements divers	18			18
Matériel de transport	197	53	5	245
Matériel de bureau et mobilier	7	1		8
Total	**1 586**	**70**	**17**	**1 639**

2. Fonds de commerce

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	1 232		1 232	0
Total	**1 232**	**0**	**1 232**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2022	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
Titres de participation	0	0	0	0
Prêts & autres immobilisations financières	10	0	1	9
Total	**10**	**0**	**1**	**9**

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2022	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	0			0
Agencements des constructions	1	2		3
Installations techniques, mat. & outill. industriels	92	15	8	99
Installations générales agencements divers	10	2		12
Matériel de transport	135	29	5	159
Matériel de bureau et mobilier	5	1		6
Total	**243**	**49**	**13**	**279**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2022	Dotations	Reprises	30/09/2023
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour litiges	6		6	6
Provisions pour amendes et pénalités	0			0
Total provisions pour charges	6	0	6	6
Sur stocks et en cours				
Clients	26	8	1	33
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	26	8	1	33
Total	**32**	**8**	**7**	**39**
- exploitation		8	7	
- financier				
- exceptionnel				

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	8		8
Créances clients et comptes rattachés	533	477	56
Sécurité sociale et autre organismes			
Etat créances fiscales	21	21	
Débiteurs divers	2	2	
Charges constatées d'avances	5	5	
Total	**569**	**505**	**64**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	5
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Total	**5**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
Produits à recevoir Organismes Sociaux	1
Clients factures à établir (ht)	4
Total	**5**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 40 000 euros, est composé de 500 parts sociales de nominal 80 €.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**1 161**
Variation du capital	
Prime de fusion	
Résultat de l'exercice	10
Distribution de dividendes	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	**1 171**
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**10**

GORIOUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	52	52		
Personnel et comptes rattachés	266	266		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	102	102		
Dettes fiscales	163	163		
Groupe et associés	242	242		
Autres dettes	17	17		
Productions Constatées d'avance		0		
Total	**842**	**842**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
Contribution économique territoriale	10
Comité d'entreprise	8
Primes conventionnelles	12
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	2
Clients, avoirs à établir(ht)	8
Fournisseurs, factures non parvenues(ht)	1
Comité d'Entreprise	8
Congés payés	120
Charges sociales et fiscales sur congés payés	26
Primes Annuel	19
Charges Social et Fiscales sur Primes Annuel	7
Total	**221**

3. Produits constatés d'avance

Néant.

GORIOUX - ERO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Ventes de marchandises	41
Production services	2 595
Total	**2 636**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en Keuros	Montant
France	2 636
Total	**2 636**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Régularisations Fournisseurs	10	
Sous provision 2022 TA	1	
Créance RSE perdue	6	
Régularisations divers	4	3
Total	**21**	**3**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	1
Agents de maitrise	4
Employés	3
Ouvriers	59
Total	**67**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 24 447 €.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 4,16 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 2% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : moyen pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 41 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

3. Société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE HORIZON sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

GORIOUX - PARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS